

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, Mme GUERIN, MM. GRAS, MAZOUÉ, TISSERAND, MARTY, HOUSSINOT, QUENTIN, Mme LEVASSEUR, M. SARRAZIN, Mmes DUWEZ, MILLOCHAU,

Absents excusés :

Mme BAUDIER, pouvoir à M. SARRAZIN

MM. COUTURIER et SAUGEZ arrivés en cours de séance.

Madame Anne DUWEZ est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

Approuve le compte rendu de la séance précédente.

Décide de reverser à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix l'excédent du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du canton de Dourdan (SIEP) perçu par la commune, soit la somme de 5 893.68 E et précise que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2010, article budgétaire 6287 en section de fonctionnement.

11 voix POUR 2 ABSTENTIONS

Sollicite du Ministère de l'Education Nationale une subvention pour l'équipement d'une école numérique selon le cahier des charges à hauteur de 80% du montant H.T, jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 E.

Envisage le financement suivant :

Montant H.T. 6 260 E H.T. (facture 2009)

Montant H.T. 6 388 E H.T. (devis 2010)

Subvention Education Nationale	9 000.00 E
Fonds libres de la commune	6 127.01 E

Montant T.T.C	15 127.01 E
---------------	-------------

13 voix POUR



Arrivée de Monsieur SAUGEZ à 20h50

Autorise Monsieur le Maire à verser aux diverses associations les subventions suivantes :

. ACCET	5 000 E
. A.C.S.	16 000 E
. A.C.S. Musique école maternelle	1 390 E
. ADMR	750 E
. Anciens Combattants	120 E
. APAEI	50 E
. Association AAH	10 310 E
. Association Corbreuse-Szek	155 E
. Association Les P'tits Mômes	155 E
. Astronomie	155 E
. Comité des Fêtes	4 000 E
. Coopérative maternelle	663 E
. Coopérative élémentaire	837 E
. Ecole maternelle subvention exceptionnelle	
. Coopérative ordinateurs	1 400 E
. Jeunes Pompiers	160 E
. Mini-tennis école	800 E
. Restos du Cœur	200 E
. Tennis Club Corbreuse	1 000 E
. Santé 2002 DREPOBA	200 E

Ainsi qu'au C.C.A.S. 7 000 E

14 voix POUR

Arrivée de M. COUTURIER à 21h05

Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du budget général 2009, soit 50 000 E, au compte 1068 (réserve d'investissement) au Budget Primitif 2010, le solde soit 88 531.50 E, est porté en excédent de fonctionnement au compte 002.

15 voix POUR

- Vote le taux des 3 taxes pour l'exercice 2010.
Les taux restent inchangés pour produire la somme de 330 258 E nécessaire à l'équilibre du budget.

Taxe d'habitation	11 %
Taxe Foncier Bâti	11.50 %
Taxe Foncier non Bâti	44 %
<i>14 voix POUR 1 voix CONTRE</i>	

- Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 de la commune d'un montant total de 2 343 959.50 E équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :	1 402 293.50 E
Section d'investissement :	941 666.00 E
<i>15 voix POUR</i>	

- Fixe pour l'année 2010 :

Le prix de la taxe d'assainissement communale à 0.9922 E
Le prix du m³ d'eau perçu par la commune à 0.88876 E
Ce qui porte le prix du m³ d'eau à 2.65 E avec les taxes de l'Agence de Bassin Seine Normandie.
15 voix POUR

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget Eau de 27 034.07 E de l'exercice 2009 au compte 1068 du Budget Primitif 2010 (réserve d'investissement).

15 voix POUR

- Approuve, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2010 du service des eaux pour un montant total de 370 029.10 E, équilibré en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation :	228 763.60 E
Section d'investissement :	141 265.50 E
<i>15 voix POUR</i>	

- Décide d'affecter une partie du résultat d'exploitation du budget assainissement de l'exercice 2009, soit 40 000 E, au compte 1068 (réserves d'investissement) au Budget Primitif de l'assainissement 2010, le solde, soit 71 246.51 E, est porté en excédent d'exploitation au compte 002.

15 voix POUR

- Approuve, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2010 du service assainissement pour un montant total de 662 074.03 E, équilibré en recettes et en dépenses :

Section d'exploitation :	243 210.54 E
Section d'investissement :	418 863.49 E
<i>15 voix POUR</i>	

- Suite à la nomination de Mademoiselle Elodie DUMARCHI comme directrice du centre de loisirs de Les Granges le Roi et d'une augmentation de son temps de travail auprès de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, modifie la durée hebdomadaire du poste d'agent d'animation à la garderie pour la porter à 15 heures hebdomadaires au lieu de 17 heures, et ce, à compter du 1^{er} mai 2010.

15 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

- * Point sur l'Intercommunalité.
- * Taille de la vigne le samedi 3 avril à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.